Agence de l'efficacité énergétique

Plan de développement 1999-2000

105-06806/

Diffusion

Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4e Avenue Ouest, bureau B 405
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-6379
Télécopieur : (418) 643-5828
Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 1999
Dépôt légal – 1er trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-34356-5
Publication nº 99-03-002

Table des matières

1.	**L'Agence de l'efficacité énergétique**	**4**
1.1	Organisation	5
1.2	Mission et vision de l'Agence	5
1.3	Moyens d'action et clientèle	6
1.4	Partenariat	7
2.	**Contexte et enjeux**	**8**
2.1	Besoins et attentes de la clientèle	8
2.2	Changements climatiques	9
2.3	Mondialisation	9
2.4	Contexte énergétique	9
3.	**Orientations stratégiques**	**10**
3.1	Normalisation et réglementation	10
3.2	Clientèle domestique	11
	3.2.1 Projets et objectifs en cours	11
	3.2.2 Stratégie d'action et cibles 1999-2000	12
3.3	Clientèle commerciale et institutionnelle	14
	3.3.1 Projets et objectifs en cours	14
	3.3.2 Stratégie d'action et cibles 1999-2000	16
3.4	Clientèle industrielle	19
	3.4.1 Projets et objectifs en cours	19
	3.4.2 Stratégie d'action et cibles 1999-2000	20
4.	**Conclusion**	**23**

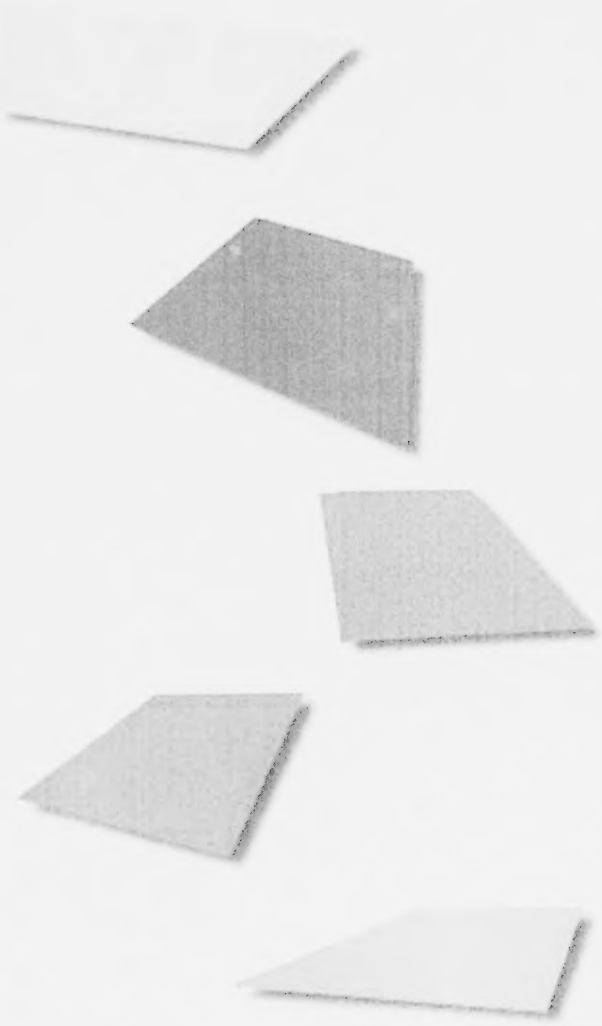

1. L'Agence de l'efficacité énergétique

1.1 Organisation

La *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* (1997, c.55) a été adoptée le 12 juin 1997. Administrée par un conseil représentant différents milieux intéressés par l'efficacité énergétique, l'Agence est soutenue par un personnel aux profils professionnels variés.

Près d'une trentaine de personnes s'emploie à la promotion de l'efficacité énergétique et à faire du Québec une société énergétiquement efficace. Ces employés mettent au profit de l'Agence, de ses partenaires et de la population leur expertise technique et professionnelle. Leur objectif : inciter les Québécois à réduire leur consommation d'énergie et à choisir la source d'énergie et les équipements les plus appropriés aux divers usages de l'énergie.

Avec un budget annuel de 4,6 millions de dollars, l'Agence conçoit et met en œuvre des projets, établit des partenariats et soutient des activités en vue de favoriser les meilleurs choix énergétiques possibles pour l'ensemble des Québécois.

1.2 Mission et vision de l'Agence

L'Agence de l'efficacité énergétique doit assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité et au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec, et ce dans une perspective de développement durable.

Visant à être reconnue d'ici à l'an 2001 comme la principale référence québécoise en matière d'efficacité énergétique et comme le promoteur neutre des avantages économiques, environnementaux et sociaux, l'Agence entend :

1. *Établir des objectifs quantifiables et mesurables de maintien ou de réduction de la consommation d'énergie pour le Québec et, de manière plus spécifique, pour les différentes catégories de clientèle.*

   À partir des technologies et des potentiels existants, l'Agence fixera des objectifs et des indicateurs d'efficacité énergétique. Déterminer quels sont les outils de mesure adéquats pour ce faire et en assurer la conception font partie des priorités de l'Agence pour 1999-2000.

2. *Analyser la pertinence de créer une étiquette ou label propre à l'Agence, entérinant un ensemble de produits, d'appareils ou de matériaux sains et énergétiquement efficaces. Cette étiquette pourra s'appliquer aux bâtiments et aux procédés.*

En plus de confirmer son statut de référence, l'Agence désire, à l'aide de cette étiquette, guider les consommateurs vers les produits les plus efficaces. L'étiquette pourra également encourager les commerçants et les fabricants à mettre l'accent sur l'efficacité énergétique dans leur stratégie commerciale.

La gestion d'une telle étiquette fait partie de l'application de la *Loi sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.*

3. *Promouvoir l'efficacité énergétique pour tous les secteurs par des communications dynamiques, de concert avec les divers partenaires de l'Agence.*

La production d'outils d'information et de publications répondant aux besoins des différentes catégories de clientèle de l'Agence de même que sa participation à des salons, foires et autres activités assurent à celle-ci un contact direct avec les utilisateurs d'énergie et une rétroaction relative à ses diverses interventions, et ce en vue d'améliorer la portée de ses actions.

1.3 Moyens d'action et clientèle

L'Agence met en œuvre des modes d'intervention qui lui permettent de mener à bien son mandat dont :

- l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation ;
- la démonstration technique, la recherche et le développement ;
- l'appui au développement et au rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique ;

- la collecte et l'analyse de données ;
- la formulation d'avis auprès du gouvernement et de la Régie de l'énergie, et le soutien au cadre normatif.

Les interventions de l'Agence de l'efficacité énergétique visent une clientèle répartie dans les quatre domaines de consommation suivants : domestique (incluant les jeunes), commercial, institutionnel et industriel.

La consommation énergétique relative au secteur des transports se retrouve dans les domaines domestique (déplacements), commercial (transport scolaire, transport de marchandises), institutionnel (flotte de camions, véhicules gouvernementaux) et industriel (distribution, fabrication de composantes et industrie du transport).

1.4 Partenariat

L'Agence considère le partenariat comme la principale assise de ses interventions. De telles relations d'affaires lui assurent un levier d'intervention efficace et optimisent la portée de ses actions. À cette fin, l'Agence entend mieux définir les visées de ses ententes de partenariat existantes afin d'assurer un meilleur rayonnement à ses actions. Ainsi, l'Agence compte, avec le concours de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), accentuer ses efforts de développement de l'industrie de l'efficacité énergétique.

Pour sa part, la Chambre de commerce du Québec assure, par l'intermédiaire des forums énergie, une portée régionale aux actions de l'Agence, et ce notamment auprès des gens d'affaires. Au-delà des régions visées par les forums, l'Agence recherche par ce partenariat des retombées auprès des membres des autres chambres de commerce régionales.

D'autres partenaires permettent à l'Agence d'agir auprès de clientèles spécifiques. Par exemple, l'entente de collaboration entre la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et l'Agence assure à cette dernière un accès privilégié à l'ensemble du réseau d'éducation primaire et secondaire. Ensuite, la nouvelle collaboration entre Ressources naturelles Canada (Office de l'efficacité énergétique) et l'Agence de l'efficacité énergétique vise une optimisation des actions des deux paliers de gouvernement, tant en matière d'efficacité énergétique qu'en matière de carburants de remplacement.

L'industrie de l'efficacité énergétique obtiendra un appui particulier de la part de l'Agence. Les relations d'affaires avec les firmes-conseils, les manufacturiers et les fournisseurs membres de cette industrie visent le développement d'une expertise et d'un savoir-faire québécois de premier niveau. Le rayonnement de cette industrie sur le plan international constitue de plus une préoccupation majeure de l'Agence.

2. Contexte et enjeux

2.1 Besoins et attentes de la clientèle

Au moyen d'une consultation auprès de sa clientèle, l'Agence a pu définir les attentes de celle-ci, particulières ou communes à l'ensemble. Un tel processus fait partie des moyens privilégiés par l'Agence pour prendre le pouls de sa clientèle et pour orienter ses interventions à court et à long terme.

Les exercices de consultation ont, entre autres, permis de connaître la perception de la clientèle à l'égard de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire de connaître ses motifs d'action ainsi que les obstacles auxquels elle se bute. Le processus a enfin permis d'établir les caractéristiques des types d'intervention à privilégier afin de motiver à long terme les gestionnaires à intégrer des mesures d'efficacité énergétique dans leur planification annuelle.

Le tableau qui suit présente les principales conclusions de cette consultation, par clientèle. Seuls les éléments déterminants à l'égard de l'efficacité énergétique et sur lesquels l'Agence peut directement intervenir sont énumérés dans ce tableau.

Clientèle domestique

- constance et unité d'intervention en matière d'efficacité énergétique
- sensibilisation de la clientèle permettant de la motiver et de contrer sa passivité à l'égard de l'efficacité énergétique
- établissement de points de comparaison et de repères concernant la consommation énergétique

Clientèle commerciale et institutionnelle

- outils de comparaison et barèmes d'évaluation de la performance énergétique
- soutien ponctuel à la démonstration permettant de tester de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes de gestion de l'énergie
- diffusion des résultats obtenus par tous les acteurs en jeu en vue de limiter le dédoublement des efforts
- appui quant aux normes et réglementation
- assouplissement des règles administratives

Clientèle industrielle

- outils de gestion et barèmes d'évaluation de la performance énergétique
- meilleure circulation de l'information disponible
- diffusion efficace des résultats obtenus

2.2 Changements climatiques

Le Sommet de Rio de Janeiro ainsi que la rencontre de Kyoto sur le réchauffement de la planète et les émissions de gaz à effet de serre ont fait des changements climatiques un dossier majeur. L'efficacité énergétique est pointée comme l'un des principaux moyens d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Agence de l'efficacité énergétique entend jouer un rôle de premier plan dans ce dossier en promouvant diverses mesures d'efficacité énergétique et le recours à des sources d'énergie plus efficaces et moins polluantes que celles jusqu'à maintenant utilisées. L'Agence sera active dans les processus canadien et québécois d'élaboration des plans d'action. Déjà, elle parraine (sans financement) la table fédérale de travail sur les bâtiments et participe à six tables de travail québécoises, dont la table sur la consommation énergétique dans les bâtiments où elle agit en tant que coprésidente.

2.3 Mondialisation

L'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges commerciaux amènent les entreprises québécoises à devenir plus dynamiques à la fois sur les marchés locaux et sur les marchés étrangers. L'Agence désire consolider la place de l'efficacité énergétique en tant que secteur d'activité économique et incite les entreprises québécoises à considérer l'efficacité énergétique comme un moyen d'améliorer leur compétitivité tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

2.4 Contexte énergétique

L'évolution de l'intensité énergétique des quinze dernières années présente une amélioration globale, résultant d'un ensemble de facteurs, dont les interventions passées en matière d'efficacité énergétique. De nombreuses initiatives, dont les principales mises de l'avant par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN), Ressources naturelles Canada (RNCan) et les fournisseurs d'énergie, dont Hydro-Québec, ont permis d'améliorer la situation énergétique du Québec. Malgré ces initiatives, le potentiel d'économie d'énergie demeure important. En effet, le potentiel théorique global d'efficacité énergétique était évalué, en 1990, par le ministère des Ressources naturelles du Québec à 304 pétajoules, soit environ le quart de la consommation énergétique québécoise à ce moment.

3. Orientations stratégiques

Le plan de développement 1999-2000 de l'Agence reprend et complète les trois orientations stratégiques élaborées dans le plan 1998-1999, à savoir :

- la diffusion d'une information fiable et complète, afin de faciliter des prises de décision et des actions éclairées en efficacité énergétique ;
- la contribution au développement et au rayonnement de l'industrie de l'efficacité énergétique ;
- la consolidation du savoir-faire de l'Agence.

Au-delà de ces orientations, l'Agence compte :

- établir des objectifs mesurables de maintien ou de réduction de la consommation d'énergie relative des différentes clientèles ;
- créer une étiquette propre à l'Agence, entérinant un ensemble de produits, d'appareils et de matériaux sains et énergétiquement efficaces ;
- promouvoir l'efficacité énergétique pour tous les secteurs, par des communications dynamiques, de concert avec ses divers partenaires.

Enfin, l'Agence poursuivra et accentuera son rôle de conseiller (*aviseur*) auprès du gouvernement, de la Régie de l'énergie et des organismes gouvernementaux, principalement en matière de normalisation et de réglementation.

Les paragraphes 3.1 à 3.4 exposent de façon concrète les interventions à court terme de l'Agence, qui lui permettront d'atteindre les objectifs des orientations stratégiques.

Bien que les principales actions à venir soient déjà déterminées pour les différentes clientèles, l'Agence entend continuer à s'associer à des initiatives du milieu, qui viendront bonifier le plan actuel.

3.1 Normalisation et réglementation

Conformément à son rôle de conseiller (*aviseur*), l'Agence s'engagera activement dans le processus de normalisation et de réglementation relatif à l'efficacité énergétique.

Ainsi, en vertu du *Code de l'énergie*, l'Agence devra établir des liens avec la Régie du bâtiment et les municipalités du Québec, dans le but de fixer les lignes directrices qui, tout en tenant compte des particularités d'un territoire donné, orienteront l'application du code à l'ensemble du Québec.

D'autre part, l'Agence compte explorer la possibilité de créer une étiquette ou un système de cotation des produits, systèmes et appareils ayant une influence sur la consommation d'énergie des diverses clientèles. L'administration d'une telle étiquette, qui doit guider les consommateurs vers des produits plus efficaces, s'inscrit parfaitement dans les activités de gestion et d'inspection propres à l'application de la *Loi sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.*

3.2 Clientèle domestique

3.2.1 Projets et objectifs en cours

Les interventions de l'Agence de l'efficacité énergétique auprès de la clientèle domestique se concentrent actuellement du côté de l'enveloppe du bâtiment existant, du transport en commun et de l'éducation des jeunes. L'Agence accorde aussi de l'importance à l'axe de la recherche et développement ainsi qu'à la démonstration technique qui y est associée, notamment en ce qui concerne les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation.

a) Habitation existante

Depuis près de deux ans, l'Agence teste, dans trois régions du Québec, un programme résidentiel d'intervention en matière d'efficacité énergétique (PRIME). Visant la rénovation éconergétique des maisons existantes, ce programme est actuellement géré par trois organismes locaux d'efficacité énergétique.

À cette intervention se sont greffées, en mars 1999, la coordination et la gestion de l'initiative ÉnerGuide pour les maisons de Ressources naturelles Canada. En plus d'une cote énergétique, ÉnerGuide offre aux propriétaires de maisons unifamiliales une analyse énergétique assortie de recommandations de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique de ces maisons.

b) Transport et déplacement

La réduction de la consommation d'énergie découlant de l'utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements est un créneau sur lequel l'Agence entend mettre l'accent. Au-delà des gains énergétiques, la réduction de l'utilisation du pétrole a un impact direct sur l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi l'Agence entend, comme par les années antérieures, promouvoir le transport en commun par l'intermédiaire notamment de la Semaine du transport en commun dans la région de Québec et, pour la région de Montréal, en participant à la Journée de l'air pur.

Toujours dans le domaine du transport mais plus particulièrement à l'égard des carburants de remplacement, l'Agence soutient les activités du Comité sur les énergies de remplacement en transport de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) ainsi que celles de la Direction planification des transports de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR). Un soutien particulier est également accordé au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ).

c) Jeunes et clientèle scolaire

Les jeunes occupent une place de premier choix au sein des actions de l'Agence. La signature récente d'une entente de collaboration avec la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), préconisant l'utilisation de son réseau des Écoles vertes Brundtland, confirme la volonté de l'Agence de s'engager sur le plan de l'éducation des jeunes du primaire et du secondaire à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le soutien de l'Agence aux Expo-sciences de même que son parrainage des prix étudiants du Gala Énergia lui assurent de rejoindre la clientèle scolaire du secondaire et du post-secondaire.

3.2.2 Stratégie d'action et cibles 1999-2000

En réponse aux attentes qui se dégagent de la consultation, l'Agence entend élaborer, dans son plan 1999-2000, une stratégie d'action qui s'appuie sur les actions en cours mais aussi sur les besoins exprimés par les diverses clientèles.

Par ailleurs, la vitrine technologique en domotique, immotique et efficacité énergétique sera un lieu privilégié par l'Agence pour s'assurer d'un lien direct avec le domaine de la formation professionnelle. Elle permettra aussi à l'Agence de familiariser l'industrie de la construction et de la rénovation avec le concept d'efficacité énergétique, tout en créant, au sein des différents corps de métier, une synergie entre les travailleurs d'expérience et la relève. Cette vitrine visera aussi la sensibilisation et l'information du public, et l'éducation des jeunes.

Le budget 1999-2000 prévu pour la réalisation des interventions auprès de la clientèle domestique se répartit entre les principaux secteurs de la façon suivante :

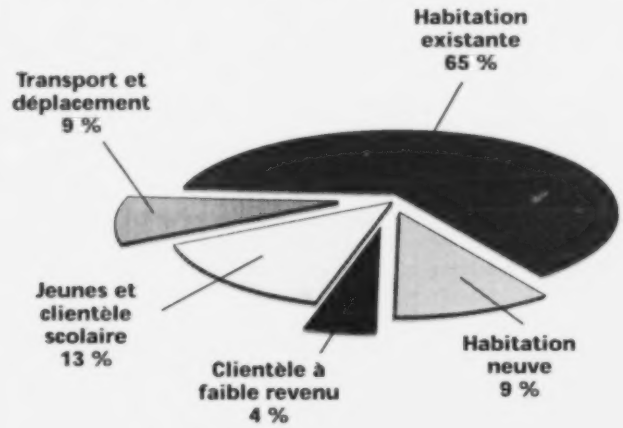

a) Habitation existante

Dans une perspective de permanence dans les actions destinées à la clientèle domestique et dans le but de fournir à cette clientèle des outils lui permettant de comparer sa consommation d'énergie, les interventions de l'Agence s'articuleront notamment

autour de l'initiative ÉnerGuide. Des ententes de collaboration avec des organismes seront signées en vue de la livraison du programme sur le territoire québécois. Une stratégie marketing incluant un plan de déploiement sera élaborée afin d'étendre le programme à l'ensemble des régions du Québec d'ici 2001.

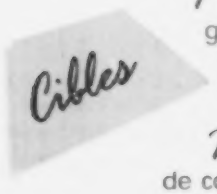

- Formation d'inspecteurs en efficacité énergétique
- Participation de six régions administratives au programme ÉnerGuide
- Réalisation de 1 600 analyses et cotations énergétiques
- Promotion de la rénovation éconergétique au moyen de conférences, participation à des salons, publications et fiches d'information sur des thèmes particuliers

b) Habitation neuve

La stratégie retenue pour l'habitation neuve répond au besoin de sensibilisation exprimé par la clientèle domestique, tout en correspondant plus particulièrement au rôle de conseiller de l'Agence. En effet, les acheteurs de maisons neuves seront sensibilisés aux avantages économiques et au confort associés à une maison performante, et les entrepreneurs bénéficieront simultanément d'une promotion, par l'Agence, du matériel de formation relatif aux exigences du *Code national du bâtiment* 1995 (CNB-95).

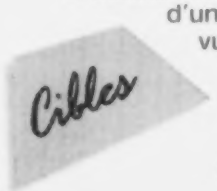

- Établissement de liens profitables avec la Régie du bâtiment et d'un partenariat avec la Société d'habitation du Québec en vue de la rédaction de lignes directrices relatives à la problématique de la qualité de l'air et adaptées à la spécificité québécoise
- Promotion de matériel de formation relatif à l'enveloppe thermique et à la ventilation par conduits séparés, tel que proposé dans le CNB-95
- Contribution, en tant que conseiller, à la formation des entrepreneurs

c) Clientèle à faible revenu

La clientèle à faible revenu sera l'objet, de la part de l'Agence, d'interventions portant notamment sur l'amélioration de son comportement dans le but de réduire sa facture d'énergie. Elle bénéficiera aussi de conseils et d'information au sujet de travaux mineurs aptes à améliorer l'efficacité énergétique en habitation.

Spécification et mise en priorité des régions devant faire l'objet d'interventions de la part de l'Agence

Association avec des organismes communautaires locaux pour concevoir des outils adaptés à une clientèle à faible revenu

Sensibilisation de cette clientèle à l'adoption d'un comportement plus efficace en matière d'énergie

d) Jeunes et clientèle scolaire

Pour cette clientèle, les efforts de l'Agence porteront principalement sur l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation. La contribution des professeurs à ces efforts sera primordiale pour ancrer chez les jeunes des habitudes moins énergivores. Des outils pédagogiques seront conçus à cette fin et mis à la disposition des professeurs.

Participation des jeunes aux Défis de l'EURE (concours en éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie) lancé à l'automne 1999

Utilisation étendue, par les professeurs, des outils conçus en EURE

e) Transport et déplacement

En conformité avec les besoins exprimés par la clientèle domestique, l'Agence de l'efficacité énergétique compte principalement mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation auprès des automobilistes, et négocier une entente avec des partenaires de premier plan.

L'Agence poursuivra également ses efforts d'intégration de l'efficacité énergétique dans la planification du programme d'inspection des véhicules légers, ainsi que son soutien aux associations appartenant au domaine du transport.

Mise sur pied d'une campagne d'information et de sensibilisation visant, dès la première année, 5 % de la clientèle domestique propriétaire d'automobile

Évaluation de l'efficacité de la campagne par le moyen d'indicateurs de performance

3.3 Clientèle commerciale et institutionnelle

3.3.1 Projets et objectifs en cours

Conformément aux attentes de la clientèle commerciale et institutionnelle, les interventions de l'Agence consistent à concevoir et à mettre en application des outils d'évaluation et de comparaison de la performance énergétique. L'Agence participe à des projets de démonstration et s'assure d'une diffusion optimale des résultats.

Un effort particulier est consenti sur le plan de la normalisation et de la mise à jour de la réglementation des appareils. De même la mise en place de conditions favorables à la réalisation de projets d'efficacité énergétique continuera de faire l'objet d'interventions de la part de l'Agence, notamment en ce qui concerne l'assouplissement ou l'allégement des règles administratives.

a) Secteur institutionnel

L'Agence produit un bilan de la consommation d'énergie de la clientèle institutionnelle afin de lui permettre de comparer la consommation énergétique d'un établissement à celle des autres établissements du même type.

Dans la même lignée, le soutien financier et professionnel accordé par l'Agence à des groupes-conseils permettra le développement d'un logiciel d'évaluation du potentiel d'amélioration énergétique d'un bâtiment, et ce en fonction de sa vocation, plutôt qu'à partir de ses seules caractéristiques thermiques et systémiques.

Ainsi, la clientèle institutionnelle, en plus de connaître son bilan de consommation, sera apte à déterminer et à implanter les mesures d'efficacité énergétique les plus appropriées pour chaque type de bâtiment.

b) Secteur municipal

Des démarches ont été entreprises auprès de municipalités du Québec en vue de sensibiliser les décideurs, les élus et le personnel à l'efficacité énergétique. L'Agence valide et complète, avec la Ville de Sherbrooke, la méthode et les outils de sensibilisation développés avec la Ville de Québec. Cette étape mènera, à la fin de l'année 1999, à la conception d'une trousse de sensibilisation adaptée au milieu municipal.

À la suite d'une entente avec l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ), l'Agence s'associe à deux municipalités régionales de comté (MRC) et deux cégeps en vue d'évaluer l'impact financier réel associé à l'instauration de mesures d'efficacité énergétique tant dans le bâtiment institutionnel que dans le processus de révision des schémas d'aménagement.

Dès le printemps 1999, l'Agence, avec l'aide d'étudiants stagiaires en technique du bâtiment et en technique d'architecture, réalisera l'analyse énergétique des principaux bâtiments des municipalités membres des deux MRC visées. Cette démarche prévoit l'intégration et l'utilisation d'un logiciel d'inventaire des équipements conçu par la Ville de Québec. Cet outil sera bonifié de façon à produire une cote énergétique du bâtiment.

c) Secteur commercial : le parc de véhicules lourds

Le potentiel technico-économique des véhicules lourds a été évalué par des mesures de comportement des utilisateurs et des mesures technologiques. Les résultats portent principalement sur les spécifications mécaniques optimales pour les camions lourds et sur les techniques de conduite.

Les résultats des projets de démonstration réalisés auprès de transporteurs continueront de faire l'objet de conférences et de présentations à des gestionnaires de flottes de véhicules.

d) Coopération internationale : l'industrie de l'efficacité énergétique

Dans une perspective de développement des marchés étrangers pour l'industrie québécoise de l'efficacité énergétique, l'Agence a entretenu des liens de partenariat avec plusieurs organismes nationaux et internationaux. Ces liens ont été établis dans le cadre des axes de coopération internationale des ministères québécois des Relations internationales et de l'Industrie et du Commerce.

Les projets en cours incluent notamment une entente de coopération avec l'Organisation latino-américaine de l'énergie, en Amérique latine et dans les Antilles. La représentante du Québec sur le terrain continuera la prospection d'occasions d'affaires pour les entreprises québécoises.

Une mission commerciale réalisée en mars 1999, en Catalogne, en partenariat avec l'Institut catalan de l'énergie, a permis de concrétiser une première opération de promotion. Les échanges se poursuivront par la mise en commun de l'information sur les entreprises catalanes et québécoises, notamment au moyen d'Internet, dans une perspective de coopération sur les marchés nationaux ou sur des marchés tiers.

L'Agence est également présente en Afrique du Nord, en Tunisie. Une entente de coopération a été signée en mars 1999 avec l'Agence nationale des énergies renouvelables (ANER). Le plan d'action de cette entente prévoit qu'en 1999-2000, l'Agence cherchera des entreprises québécoises intéressées à réaliser différents projets ayant trait à l'efficacité énergétique en Tunisie. Un des volets de cette entente vise la caractérisation des marchés africains de l'efficacité énergétique (Tunisie, Maroc et Afrique subsaharienne) dans la perspective d'une promotion conjointe des entreprises québécoises et tunisiennes.

3.3.2 Stratégie d'action et cibles 1999-2000

Le budget 1999-2000 prévu pour la réalisation des interventions auprès de la clientèle commerciale et institutionnelle se répartit entre les principaux secteurs de la façon suivante :

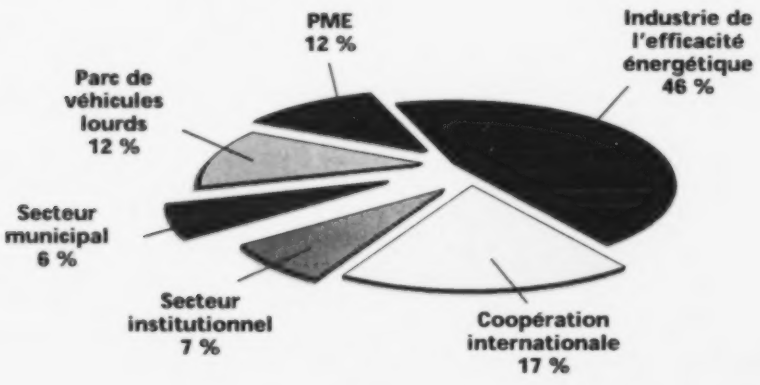

a) Secteur institutionnel

L'Agence compte principalement appuyer les gestionnaires de l'énergie avec une gamme d'outils leur permettant de mettre en œuvre des plans d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments. Ces outils doivent permettre aux gestionnaires d'agir autant sur le plan technologique que sur celui du comportement des utilisateurs de l'énergie afin de maximiser les économies réalisables. En outre, l'Agence continuera d'appuyer la réalisation de projets de démonstration de technologies pouvant être appliquées dans ce marché.

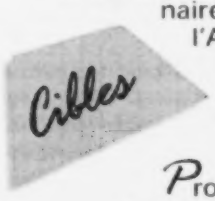

Prise de contact et collaboration avec des têtes de réseau dont les ministères à réseau (santé, éducation), l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel, l'Association des hôpitaux du Québec, l'Association des commissions scolaires du Québec

Diffusion des outils et barèmes de comparaison dans trente centres hospitaliers du Québec

Production de fascicules sur la mise en place d'un programme de gestion de l'énergie

b) Secteur municipal

Par son contact privilégié avec les agents économiques de son territoire et les citoyens, la municipalité sera, pour l'Agence, un intermédiaire de premier ordre dans la promotion de l'efficacité énergétique.

Révision des schémas d'aménagement de deux MRC regroupant environ 45 municipalités

Participation au congrès de l'UMRCQ, en novembre 1999, en vue de diffuser les résultats de l'expérience dans les deux MRC et développement du matériel de promotion du projet

Extension du projet avec l'UMRCQ, dès l'automne, si les résultats du projet-pilote sont concluants

c) Secteur commercial : le parc de véhicules lourds

L'Agence compte lancer une campagne d'information et de sensibilisation permettant de diffuser les résultats de ses projets de démonstration aux transporteurs commerciaux des diverses régions du Québec.

Par ailleurs, l'Agence poursuivra ses efforts en vue de l'intégration de l'efficacité énergétique dans la planification du programme d'inspection des véhicules lourds.

- Lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation rejoignant, dès la première année, 7 % des transporteurs commerciaux
- Évaluation de l'efficacité de la campagne au moyen d'indicateurs de performance

d) Secteur commercial : les PME

L'Agence aura comme priorité d'approfondir ses connaissances relatives aux petites et moyennes entreprises (PME). La diversité et la disparité des PME impliquent un travail de collecte et d'analyse de données préalable à l'établissement d'une stratégie d'intervention. La structure économique de ce domaine de consommation, tout comme la connaissance des réseaux et des relayeurs d'information, les mesures potentielles d'efficacité énergétique et les difficultés liées à leur application s'avèrent des renseignements de base à colliger.

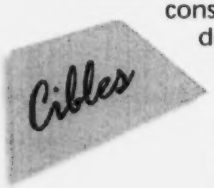

- Réalisation d'études sur le marché, de profils de clientèle et de consommateur d'énergie, d'analyses de potentiel, et de démonstrations techniques en vue de mieux cibler les interventions
- Acquisition de données spécifiques à la clientèle commerciale des centres commerciaux et édifices à bureaux en vue de l'analyse des potentiels d'intervention

e) Appui à l'industrie de l'efficacité énergétique

Dans l'optique d'un appui à l'industrie québécoise sur les marchés étrangers, l'Agence poursuivra l'élargissement de ses connaissances des mécanismes de financement internationaux utiles aux entreprises. De même elle mettra à profit ses partenariats institutionnels pour trouver des occasions d'affaires aux entreprises québécoises. Le choix des pays partenaires suit, quant à lui, les priorités internationales établies par le gouvernement du Québec.

- Participation d'entreprises québécoises choisies par l'Agence, au Printemps du Québec à Paris, en juin 1999
- Préparation d'un ouvrage de référence sur les financements internationaux et nationaux possibles pour des projets en efficacité énergétique

f) Coopération internationale institutionnelle

L'entente signée avec l'ANER comprend un volet institutionnel qui couvre la transmission de l'expertise québécoise en matière de changements climatiques et de planification intégrée des ressources (PIR) ainsi que dans le domaine de l'éducation.

La question des changements climatiques donnera également lieu à des travaux et à des échanges avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de la France.

- Participation, avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, à la préparation d'un séminaire de sensibilisation à l'intention des municipalités des pays d'Afrique subsaharienne

3.4 Clientèle industrielle

3.4.1 Projets et objectifs en cours

Les projets actuels de l'Agence destinés à la clientèle industrielle sont concentrés dans les secteurs des pâtes et papier, des mines, et des alumineries.

a) Association des industries forestières du Québec

Disposant d'outils de suivi de la consommation issus de la campagne de vérification énergétique de 1992, le comité Énergie de l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ) a défini ses propres besoins en recherche et développement, et en démonstration de technologies. L'Agence répond à ces besoins sous forme de projets de démonstration.

b) Mines et métallurgie

La campagne de vérification énergétique qui s'est déroulée en 1996, dans les industries minières a fourni à l'Agence et aux membres de cette industrie des données sur la consommation énergétique du secteur. La problématique du broyage du minerai qui est ressortie de cette campagne a donné lieu, de la part de l'Agence, à un projet de recherche et développement faisant appel à l'Association minière du Québec (AMQ), au Centre de recherche minérale (CRM) et à l'Agence de l'efficacité énergétique elle-même.

Enfin, un projet d'analyse de la valeur, qui favorise une approche de sensibilisation et d'analyse susceptible d'introduire des changements de comportement durables de la part de la main-d'œuvre, est également en voie d'achèvement dans une aluminerie.

Les résultats de ces projets font l'objet d'une diffusion directe par l'intermédiaire des associations sectorielles et du site Internet de l'Agence, ce qui répond aux besoins de la clientèle industrielle qui réclame une meilleure circulation de l'information et une diffusion efficace des résultats obtenus.

3.4.2 Stratégie d'action et cibles 1999-2000

L'objectif poursuivi par l'Agence auprès de la clientèle industrielle est de faire en sorte que cette clientèle devienne autonome en matière d'efficacité énergétique, qu'elle connaisse l'utilisation et l'évolution de l'énergie dans son secteur propre et qu'elle se fixe des priorités d'intervention avec un plan d'action précis et des indicateurs appropriés.

L'Agence accentuera notamment sa collaboration avec les divers spécialistes sectoriels du ministère de l'Industrie et du Commerce afin de tirer profit des connaissances techniques et de marché cumulées par ces derniers.

Le budget 1999-2000 prévu pour la réalisation des interventions auprès de la clientèle industrielle se répartit entre les principaux secteurs de la façon suivante :

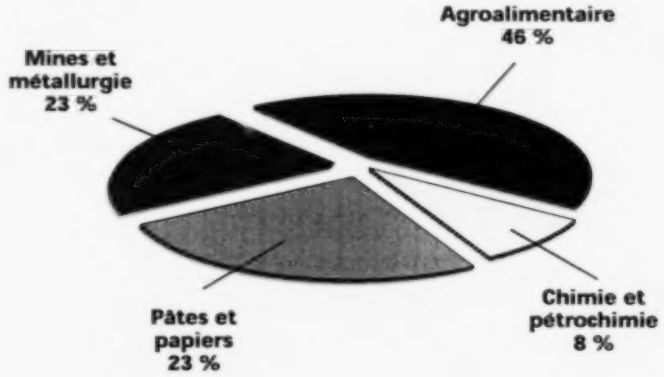

a) Pâtes et papier

L'appui de l'Agence à ce secteur se limitera à une aide technique et financière ponctuelle pour la réalisation de projets ou d'activités qui auront reçu l'aval de l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ).

Consolidation du partenariat avec l'AIFQ

Mise en œuvre de deux projets de recherche et développement ou de démonstration : le premier, à l'automne 1999 et le second, au printemps 2000

b) Mines et métallurgie (incluant fonte et affinage)

L'étape de la transformation de la matière minérale (concentration) fera, sous le rapport de l'économie d'énergie, l'objet d'un effort en recherche et développement, ainsi qu'en démonstration de nouvelles technologies.

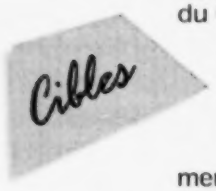

Consolidation du partenariat avec l'Association minière du Québec (AMQ)

Réalisation d'un projet majeur dans le secteur des alumineries d'ici décembre 1999

Réalisation de projets de recherche et développement de plus petite envergure dans le secteur des mines et de la métallurgie d'ici la fin du présent exercice financier

c) Agroalimentaire

Les priorités d'intervention de l'Agence dans ce secteur seront principalement dirigées vers les sous-secteurs de la transformation de la viande, de la transformation du lait, des boulangeries et des boissons, trois secteurs où les factures d'énergie sont importantes. Du côté du transport, un effort à l'égard de la sensibilisation et de la diffusion des résultats sera consenti auprès de la clientèle.

D'autre part, les interventions axées sur la transformation dans le secteur agroalimentaire seront du même type que les interventions destinées au secteur des mines et de la métallurgie.

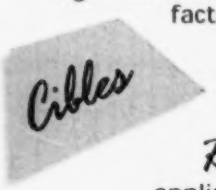

Implantation d'un programme de gestion efficace de l'énergie en partenariat avec les associations sectorielles propres au secteur agroalimentaire et regroupées au sein de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ).

Lancement d'une campagne de vérification de l'énergie dans le secteur agroalimentaire d'ici à l'automne 1999

Réalisation de projets de recherche et développement applicables à la problématique des entreprises de ce secteur d'ici à la fin du présent exercice financier

d) Chimie et pétrochimie

Les interventions de l'Agence dans le secteur de la chimie et de la pétrochimie sont plutôt limitées, par manque de connaissances particulières à ces sous-secteurs. Une analyse de la situation doit donc être faite, en vue de mieux définir les potentiels d'action et axes d'intervention possibles.

Réalisation d'un état de la situation propre au secteur de la chimie et de la pétrochimie d'ici à l'hiver 2000

Établissement des priorités d'intervention dans ce secteur

4. Conclusion

D'une part, le plan de développement 1999-2000 de l'Agence de l'efficacité énergétique reprend et complète les orientations élaborées dans le plan 1998-1999. Cependant, trois nouveaux objectifs viennent s'ajouter à ces orientations :

- *établir des objectifs mesurables de maintien ou de réduction de la consommation d'énergie relative des diverses clientèles ;*
- *analyser la pertinence de créer une étiquette ou label propre à l'Agence, entérinant un ensemble de produits, d'appareils ou de matériaux sains et énergétiquement efficaces. Cette étiquette pourra s'appliquer aux bâtiments et aux procédés ;*
- *promouvoir l'efficacité énergétique pour tous les secteurs, par des communications dynamiques, de concert avec les divers partenaires.*

De plus, l'Agence compte poursuivre et accentuer son rôle de conseiller (*aviseur*) en matière de normalisation et de réglementation.

L'approche par clientèle mise de l'avant dans le plan de développement 1999-2000 permettra à l'Agence de mieux répondre aux attentes et aux besoins exprimés par ces clientèles. Ainsi, les interventions prévues au cours de l'année à venir seront principalement orientées vers la sensibilisation des différentes clientèles, et des outils d'évaluation et de gestion de la consommation énergétique seront développés et mis à leur disposition dans le but de favoriser une meilleure connaissance de leur performance énergétique et, par conséquent, une amélioration de ladite performance.

D'autre part, l'Agence poursuivra son soutien ponctuel à la démonstration en vue de tester et d'implanter de nouvelles techniques ou méthodes de gestion de l'énergie, en s'assurant cependant d'une diffusion efficace des résultats obtenus et d'une circulation optimale de l'information parmi les intervenants des milieux intéressés.

La réalisation de ce plan nécessite la mobilisation du personnel de l'Agence. Cette dernière poursuivra ses efforts visant notamment :

- *le maintien de l'expertise de qualité ;*
- *la responsabilisation des employés à l'égard des comportements à adopter.*

Par ailleurs, l'uniformisation et la simplification des règles et procédures d'administration de l'Agence faciliteront la transparence de l'ensemble des opérations de l'organisme. En plus d'assurer aux employés un bon cadre de travail, ces démarches permettront d'offrir un service de qualité supérieure aux clientèles et aux partenaires. L'Agence entend ainsi confirmer son rôle de référence en efficacité énergétique au Québec.

AEE99-03-002